



Document pour immatriculation d'un véhicule ancien

Par **valludo69**, le **12/03/2010** à **14:56**

Bonjour,

Je voudrais savoir quel recours je peux utiliser envers une concession d'une grande marque auto à me rembourser le règlement (170€) pour l'obtention d'un certificat de conformité pour un véhicule ancien que j'ai acheté à l'Etranger qui m'est inutile.

J'avais précisé à la concession que le dit document m'intéressait dans la mesure où il me permettrait d'obtenir l'immatriculation en France de mon véhicule, ce qui n'a pas été le cas. En effet, il s'agit d'un véhicule de plus de 20ans (43 ans) qui nécessite une attestation de Fédération Française des Véhicule d'Epoque pour demander son immatriculation selon une loi en application depuis 10/2009.

C'est seulement en passant devant la préfecture que j'ai connu la démarche.

Aussi, j'ai fait le demande de remboursement en recommandé avec accusé de réception auprès de la concession depuis, mais n'en ai obtenu aucune réponse.

Que puis-je faire de plus?

Merci de votre aide.

L. PUPIER